

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation
24.03.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le trente mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER,
M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT,
Conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme ENON.

Pouvoir de Mme Anne-Sophie ENON à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Désignation des membres de la commission consultative de la commune associée
de Rossay**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

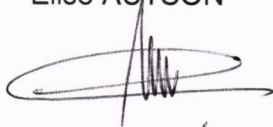
Les sections électorales des communes de moins de 20 000 habitants ont été
supprimées par l'article 27 de la loi N° 2013-403 du 17 Mai 2013, y compris lorsque ces
sections correspondent à des communes associées. Aussi, les commissions sont
désormais composées des membres désignés par le Conseil Municipal parmi les électeurs
domiciliés ou non dans la commune associée, à raison de :

- 3 membres pour les communes associées de moins de 500 habitants.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les 3 membres suivants
pour siéger au sein de la Commission consultative de la commune associée de Rossay :

- ✓ M. Jacky BIGOT
- ✓ Mme Vanessa MOUSSEAU, Présidente de La Bonne Compagnie
- ✓ M. Willy LASSALLE

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 1- 7 AVR. 2026

Publié le : 1- 7 AVR. 2026

Notifié le :